Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_192-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24/11/2025
Délibération n°25

L'an deux mille vingt-cinq, lundi vingt-quatre novembre à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi dix-sept novembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	52
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Laetitia BARREAU, déléguée de Fégréac, donne Pouvoir à Jérôme RICORDEL, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE, Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD, Jean-Luc LEVESQUE, délégué de Pipriac, Denis HUET, délégué de Rieux, Nathalie BERTY, déléguée de Sixt-sur-Aff, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Bernard RYO, Maire de Béganne, Rémi BESLE, délégué de Plessé

Secrétaire de séance : Daniel GLOUX

AMENAGEMENT – SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LE GIP CAMPUS

La présente délibération a pour objet d'approuver l'apport du terrain au GIP CAMPUS pour la réalisation du Campus sur la friche STEF sous la forme d'un bail emphytéotique administratif et d'autoriser sa signature.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président

REDON Agglomération, aux côtés de la Région Bretagne et de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine, a contribué à la création du GIP Campus ESPRIT Industries en 2013 afin de favoriser la poursuite d'études supérieures sur le territoire et de répondre aux besoins des entreprises. Ce projet s'inscrit dans une politique territoriale plus globale de « Territoire Apprenant » favorisant la diffusion et le partage des savoirs.

Il s'est traduit par le déploiement de premières licences professionnelles industrielles dès 2014, utilisant des plateaux techniques en propre, en IUT ou en lycées. Ce choix stratégique a permis de passer de 45 étudiants en 2014 à plus de 500 aujourd'hui, inscrits sur les formations d'excellence du Campus, portant ainsi à plus de 1000 le nombre d'étudiants post-bac à Redon.

Les activités du Campus ESPRIT sont aujourd'hui organisées autour de deux sites (26 quai Surcouf et plateau technique de la Millardais), aujourd'hui en saturation malgré l'optimisation des espaces. Le développement des formations se trouve ainsi conditionné à de nouvelles capacités d'accueil. Dans ce contexte, le GIP Campus porte le projet Campus 2025 visant à accueillir 750 étudiants.

La localisation de ce campus a été validée dans la programmation du site STEF, dont le foncier et les travaux de déconstruction et dépollution sont portés par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour le compte de la Ville de Redon et de REDON Agglomération.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_192-DE

Au titre de sa stratégie « Territoire Apprenant », le soutien de REDON Agglomération à la construction de ce nouvel établissement de près de 5 900 m² a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire CC_2025_11 en date du 28 avril 2025, prévoyant notamment l'apport du terrain sous la forme d'un bail à construction.

En complément de cette précédente délibération et au regard de la destination future de cet établissement d'enseignement supérieur affectée à un service public, l'apport du terrain sera réalisé sous la forme d'un bail emphytéotique administratif pour ce projet, ayant les caractéristiques suivantes :

- Réalisation du projet Campus 2025 par la construction d'un établissement d'enseignement supérieur de près de 4 600 m² articulé autour d'un volume destiné aux salles d'enseignement et d'un second volume accueillant un plateau technologique ;
- Emprise : 3 770 m² à détacher de la parcelle AC0482 ;
- Durée : 50 ans
- Redevance : le bail est consenti sans versement de redevance par GIP Campus au profit de REDON Agglomération. En contrepartie, au terme du bail, pour quelque cause que ce soit, l'ensemble des constructions, ouvrages, installations et aménagements réalisés sur le BIEN par GIP Campus deviendront de plein droit la propriété de REDON Agglomération, sans qu'il soit dû à GIP Campus aucune indemnité, remboursement ou compensation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1311-2 à L.1311-4 ;

VU la délibération CC_2023_168 du Conseil communautaire du 27/11/2023 actant les principes généraux d'accompagnement du projet Campus 2025 par REDON Agglomération ;

VU la délibération CC_2025_62 du Conseil communautaire du 28/04/2025 approuvant le financement de REDON Agglomération à la réalisation du projet de construction d'un nouveau campus d'enseignement supérieur : Campus 2025 ;

VU le plan guide Confluences 2030 et la pré-programmation du site STEF ;

VU la convention opérationnelle d'actions foncières signée le 06/05/2012 avec l'Etablissement Public Foncier Régional de Bretagne et son avenant n°1 ;

VU la délibération CC_2025_118 du Conseil Communautaire du 07/07/2025 approuvant le rachat de foncier entre REDON Agglomération, la Ville de Redon et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ;

VU le projet de Territoire 2020-2026 ;

VU le projet de bail emphytéotique ;

CONSIDERANT le caractère structurant du projet Campus 2025 pour le développement et le rayonnement du territoire de REDON Agglomération et de ses entreprises ;

CONSIDERANT l'importance d'accompagner la montée en compétences et de conforter le pôle de formation du territoire ;

CONSIDERANT la réalisation des travaux de déconstruction et démolition de l'emprise de la friche STEF et l'acquisition prochaine des emprises auprès de l'EPF Bretagne.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'apporter le terrain au GIP CAMPUS sous la forme d'un bail emphytéotique administratif après son acquisition auprès de l'EPF Bretagne ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_192-DE

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 24/11/2025

Le Secrétaire de séance,
Daniel GLOUX

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34